

CONDITIONS GENERALES DE VENTE SAISON 2013

Les conditions de vente sont soumises aux articles R-211.3 à R-211.11 du code du tourisme relatif à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours, modifié par le décret n°2009-1650 du 23 décembre 2009, en vigueur au 1er novembre 2011. Conformément aux articles L211-8 et L211-18 du Code du tourisme, les dispositions des articles publiés ci-dessous ne sont pas applicables pour les opérations de réservations ou de vente des titres de transports n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

L'achat d'un séjour ou voyage implique de la part de l'acheteur l'acceptation de l'ensemble des propositions des conditions générales de vente ci-dessous.

Ternelia Tourisme, association loi 1901 déclarée au J.O. du 2 mai 2010 dont le siège social est domicilié 96 Avenue de Brogny - 74000 Annecy – Tél 04 50 66 65 20 – Fax 04 50 66 65 15 – Contact@ternelia.com - www.ternelia.com

Certificat immatriculation tourisme Atout France : iM 074100137 Siret : 522 756 212 000 18

RC SMACL : 074946 N. Garantie financière auprès du FMS de l'UNAT

ADHESION

Pour séjourner dans nos villages de vacances, au-delà d'un séjour de 3 nuits, il faut être ou devenir adhérent de l'association gestionnaire du village de vacances de votre choix et acquitter une adhésion. Celle-ci comprend l'adhésion à l'association et les frais de dossier. En aucun cas l'adhésion et les frais de dossier ne peuvent être remboursés.

NOS TARIFS

Dans le cadre de la politique tarifaire de solidarité favorisée par nos associations, les tarifs sont établis suivant la règle du quotient familial. Ils sont calculés :

- à la personne pour les séjours en pension complète et demi-pension
- au logement pour la location sans restauration (Gîte).

Location sans restauration : le prix dépend de la taille de l'hébergement mis à disposition. Nous indiquons la capacité maximum. Le nombre d'occupants ne pourra en aucun cas dépasser le nombre de places indiqué, ou le nombre de personnes mentionné sur le contrat de réservation. Quelle que soit votre formule de séjour nos tarifs incluent, pour 8 jours/7 nuits :

- l'hébergement en chambre double ou familiale (en pension complète et demi-pension), l'appartement équipé (en formule gîte).

- le linge de lit.

- l'animation adultes et enfants, en journée ou en soirée, indiquée pour chaque établissement.

En pension complète (du diner du 1er jour au petit-déjeuner du dernier jour). En demi-pension (7 déjeuners ou diners et 7 petits-déjeuners).

Nos tarifs ne comprennent pas :

- le linge de toilette (option possible dans certains établissements).

- la taxe communale de séjour. Celle-ci est facturée par chaque association en sus des frais de séjour.

L'association qui vous accueille ne peut être tenue pour responsable de toute modification portée à sa connaissance après réservation du séjour.

- les assurances optionnelles dont les conditions générales d'application sont jointes à votre contrat de réservation. Celles-ci doivent être souscrites au moment de votre réservation.

MODALITES DE PAIEMENT

Le montant de l'acompte à verser lors de votre réservation ainsi que les échéances de paiement de votre séjour sont détaillés dans le tableau récapitulatif présenté ci-contre. Le règlement du solde de votre séjour s'effectue, sans rappel de notre part, au plus tard, 1 mois avant la date de votre arrivée au village ou à la résidence de vacances, sous peine d'annulation de votre réservation.

Votre réservation devient effective au moment du versement de l'acompte.

Tarif des suppléments (prestations diverses, activités sportives...) : à ajouter au prix du séjour.

Chaque association se réserve le droit de répercuter sur ces tarifs, les modifications de prix des prestataires de services et d'éventuelles évolutions économiques réglementaires ou fiscales (coût de transport, taxes, ...).

CONDITIONS DE LOGEMENT

- Vous serez logés selon la composition familiale et les disponibilités du village ou de la résidence choisie lors du traitement de votre demande.

- À certaines périodes, possibilités de chambres particulières (avec un supplément consultez les village vacances).

- Arrivées et départs : en règle générale, les arrivées ont lieu le samedi après midi et les départs, le samedi matin. (horaires propres à chaque établissement), selon nos disponibilités, nous pouvons aménager vos dates d'arrivées et départs.

- En application du décret 2006-1386 du 15/11/2006, nos établissements sont non-fumeurs.

- Animaux : La plupart des villages n'acceptent pas les animaux. (hormis les chiens-guides accompagnants les malvoyants). Pour connaître la liste des villages qui acceptent les animaux, voir mémo pages villages.

LES REDUCTIONS

Vous pouvez bénéficier de réductions selon votre quotient familial, dans la mesure où le village de vacances de votre choix applique celui-ci.

Déterminez le prix de votre séjour en calculant votre quotient familial annuel : (voir p. 65).

Pour les familles recomposées et les couples non mariés, séjournant dans le même logement, il convient d'additionner vos revenus imposables et de les diviser par le nombre total de parts fiscales pour obtenir votre quotient familial. Pour bénéficier de ces réductions vous devez impérativement transmettre, au moment de la réservation, une copie de votre dernier avis d'imposition au service réservation de l'établissement choisi. La dégressivité ne s'applique pas au supplément chambre particulière ni à aucun autre supplément.

Réductions - Enfants :

Le prix de pension des enfants, en pension complète et demi-pension, dépend de leur âge (calculé au premier jour du séjour). La réduction accordée, s'établit par rapport au tarif des parents (voir p.65).

AIDES AUX VACANCES

Chèque Vacances : nos associations sont agréées par l'ANCV.

Les Chèques Vacances sont acceptés pour tout règlement.

ATTENTION : ils doivent être libellés à l'ordre de l'association qui vous accueille (zone nom et adresse du prestataire). Ceux destinés à régler votre séjour doivent être adressés en recommandé et non remis à l'accueil des villages de vacances lors de votre séjour.

Bons Vacances : délivrés par la Caisse d'Allocations Familiales, au titre des vacances familiales, ils sont acceptés dans la plupart des villages ou résidences de vacances, en paiement des séjours. Ceux-ci doivent être envoyés correctement remplis lors du règlement de l'acompte, accompagnés du règlement d'aide qui vous a été fourni avec les Bons.

CAUTION :

Dans la plupart des villages ou résidences de vacances, une caution vous sera demandée à votre arrivée. Elle vous sera restituée en fin de séjour déduction faite, le cas échéant, du coût du matériel détérioré ou perdu ou d'un forfait pour frais de ménage, si votre logement n'est pas rendu propre ou en bon état. En cas de départ nocturne sans état des lieux, la caution vous sera retournée ultérieurement, sous réserve des retenues éventuelles, pour lesquelles, dans ce cas, la décision de l'association ne peut être contestée.

DESISTEMENT

En cas d'annulation de votre séjour, celle-ci doit faire l'objet d'un courrier. Le montant des sommes retenues dépendra de la date d'annulation (le cachet de la poste faisant foi). A défaut de contracter l'assurance annulation proposée par l'établissement de votre choix, les conditions d'annulation de séjour, quelle qu'en soit la raison, s'appliqueront selon le détail précisé dans le tableau récapitulatif (sauf conditions particulières de certains établissements). Aucun remboursement n'est consenti pour une arrivée tardive ou un départ anticipé.

N.B. : Certaines de nos associations peuvent avoir des conditions de ventes légèrement différentes, liées à leur fonctionnement. Dans ce cas, ce sont les conditions générales de l'association dans laquelle vous séjournerez qui font loi. Tableau récapitulatif

Adhésion

famille : 21 €

Individuel : 10 €

Modalités de paiement

- 30% à la réservation

- Solde : 30 jours avant votre arrivée

Modalités d'annulation

- Si l'annulation intervient à plus de 45 jours avant le début du séjour, la totalité de l'acompte est conservé.
- Si l'annulation intervient entre 45 et 30 jours avant le début du séjour, 50% montant est dû.
- Si l'annulation intervient entre 30 et 7 jours avant le début du séjour, 80% du montant du séjour est dû.
- Si l'annulation intervient à moins de 7 jours du début du séjour, l'intégralité du montant du séjour est due.

Assurance optionnelle

Annulation : 2,5 % du total séjour
Multirisques : 4% du total séjour, sur certaines destinations uniquement. Se renseigner auprès du service réservation du village concerné.